



# 23

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)

site : <http://65.snuipp.fr/>

**c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

**merci de communiquer ce message à tous les personnels**

**chers collègues,  
grève nationale le 5 décembre**

**le SNUipp-FSU65 a invité les syndicats représentés dans le département, à une réunion intersyndicale le lundi 25 novembre dans ses locaux. Le SE-Unsa a décliné l'invitation et le SGEN-CFDT vient de nous faire parvenir sa réponse, que vous avez reçue avant nous ...**

**Avec la CGT (Educ'action et Territoriaux), nous avons décidé de la plateforme d'appel et des modalités de déroulement de la journée du 5 décembre :**

- Assemblée Générale des grévistes à 9h30 à la Bourse du Travail de Tarbes**
- rassemblement pour départ en manifestation à 11h15 devant la Bourse**
- demande d'audience au Préfet des Hautes-Pyrénées à 12h. Prise de parole devant la préfecture.**

**Après 18 mois d'exercice du pouvoir, le gouvernement doit entendre les préoccupations des personnels, enseignants et non enseignants qui travaillent dans les écoles. Non, la réforme des rythmes décidée par le MEN ne règlera rien aux difficultés que nous connaissons tous dans notre exercice professionnel.**

**Que sa mise en place se passe bien localement, ou qu'elle conduise à des confrontations tendues entre les personnels, les parents et les élus, force est de constater qu'elle aggrave les conditions de travail des adultes, et détériore les conditions d'enseignement pour les élèves.**

**Si nous sommes toujours très critiques sur la réforme Darcos de 2008, la réforme Peillon n'est en rien un progrès**

**Au contraire, elle accroît le poids du pouvoir politique local sur l'école, creusant de fait les inégalités, et remettant en cause le cadre national de notre Service Public d'Etat.**

**C'est pourquoi nous demandons, avec la CGT Educ'Action, la suspension voire le retrait ou l'abrogation de ce décret pour permettre la ré-écriture d'un nouveau cadre réglementaire.**

**Depuis le mois de janvier 2013, le SNUipp-FSU65 et la CGT Educ'action65 ont développé les arguments et les actions pour obtenir une concertation large et un consensus sur ce sujet (rassemblements, grève du 12 février, manif nationale, pétitions, adresses aux élus, etc ...).**

**Nous avons siégé dans les instances institutionnelles pour y porter les propositions d'amélioration indispensables.**

Force est de constater que ce décret n'est pas amendable en l'état.

Il entretient la confusion entre les missions dévolues à l'école et celles du péri-éducatif, quand il ne les met pas en opposition.

L'école doit être au cœur de toute réforme qui tend à promouvoir l'intérêt de l'élève et sa réussite dans son parcours scolaire. Or, c'est l'inverse qui se passe. Les organisations mises en place ou prévues, sont tributaires des contraintes financières, matérielles, ou humaines (dans cet ordre) des collectivités territoriales.

Le MEN a même déclaré au Congrès des Maires de France le 21 novembre, qu'ils n'avaient pas d'obligation de mettre en place des activités péri-éducatives

(voir ici : [http://www.lemonde.fr/education/article/2013/11/21/rythmes-scolaires-peillon-en-terrain-mine-au-congres-des-maires\\_3518323\\_1473685.html#xtor=RSS-3208](http://www.lemonde.fr/education/article/2013/11/21/rythmes-scolaires-peillon-en-terrain-mine-au-congres-des-maires_3518323_1473685.html#xtor=RSS-3208) )

La suppression des 2h de classe hebdomadaires que la réforme Darcos avait actée, n'est pas remise en cause par le ministre actuel.

De ce fait, la journée de classe a tendance à se contracter encore plus du fait du raccourcissement de l'après-midi.

Quel est le bénéfice pour les élèves qui ont besoin de temps pour apprendre ?

Par ailleurs, nos 2 organisations considèrent qu'une réforme des rythmes scolaires trouvera sa place, si nécessaire, quand les problèmes structurels du système éducatif auront été réglés : les effectifs, les programmes, l'aide aux élèves en difficulté, l'éducation spécialisée, la direction, les remplacements, la formation, etc ... (voir tract en pdf joint)

Alors, c'est l'arbre qui cache la forêt ?  
sans aucun doute.

Tant que nous nous mobilisons à juste titre contre ce décret scélérat, tant que nous nous affrontons en conseil de maîtres, conseils d'écoles et autres réunions de préparation, nous ne bougeons pas pour les retraites, nous ne bougeons pas pour le travail, les salaires, nous ne bougeons pas pour demander un autre partage des richesses, et le libéralisme continue son petit bonhomme de chemin, dévastant sur son passage le socle de notre pacte social.

En attendant, pensez à nous retourner les fiches effectifs que vous trouverez en pj pour la préparation de la carte scolaire qui nous attend dans les semaines à venir.

Là encore, le compte n'y est pas. Avec 14 000 créations de postes en 5 ans pour l'ensemble des académies, l'école primaire va continuer à souffrir ...

cordialement  
joëlle noguère



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,  
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous  
maintenant !!!**